

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

N° 25 / 44

Séance du 08 décembre 2025

Nombre de
Membres

En Exercice : 14

Présents : 10

Procuration : 0

Votants : 10

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 27 novembre 2025

Membres présents : Mmes BALSEM Lydie, BILLET Benoît (arrivé à 18h45), BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absent(e)s ou excusé(e)s : ANDRE Bérengère, ARTERO Véronique ; LECOQ Frédéric, DROST Patricia.

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet : Subvention FNACA Seyssel - Michaille

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Comité FNACA Michaille Seyssel pour l'acquisition d'un drapeau de cérémonie qui serait réservé aux communes Billiat, Injoux-Génissiat et Surjoux-L'Hôpital,

Un courrier a été adressé en son temps aux communes de Billiat et Surjoux-L'Hôpital pour que chaque commune verse à l'association une subvention correspondant à minima au tiers du coût d'acquisition, soit 367 €.

Vu le Code Général des Collectivités, notamment ses articles L.2122-21, L.1611-4 et L.2321-2,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Accorde** une subvention au comité FNACA Michaille Seyssel d'un montant de 367 € correspondant au tiers du montant d'acquisition d'un drapeau de cérémonie.

⇒ **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

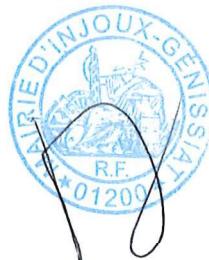
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire



Bernard FOUCART

Le Maire



Denis MOSSAZ